

DEPARTEMENT  
OISE

ARRONDISSEMENT  
CLERMONT

CANTON  
ESTREES ST DENIS

## MAIGNELAY-MONTIGNY

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 11 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

#### Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. Didier CARPENTIER, M. RUCHOT Éric, Mme MATS Anik, Mme MOKRI Djamilia, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. VAUCHELLE Patrick, M. DELAME Cédric, Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie.

Secrétaire : M. DELAME Cédric

- VU Les articles L 2121-29 du C.G.C.T,  
 VU Les articles L 2241-1 et suivants du C.G.C.T, précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toutes cession d'immeuble ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bien immobilier situé au 1 rue des Tilleuls à Maignelay-Montigny, est libre d'occupation suite au décès de la locataire.

CONSIDERANT que la cession de l'immeuble susmentionné, appartenant au domaine privé de la commune, relève d'une bonne gestion du patrimoine communal, les recettes générées par sa cession permettant de financer une partie des projets communaux d'ordre public en cours et à venir,

CONSIDERANT l'estimation du bien faite par les services de France Domaine, en date du 22 février 2024, d'une valeur vénale de 148 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Le conseil municipal,

#### A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

#### DECIDE

La mise en vente du bien situé 1 rue des Tilleuls, portant la désignation cadastrale 374 AN 353, qui se compose d'une maison d'habitation ancienne à rénover, indépendante, comprenant au rez de chaussée : une cuisine, un séjour salle/salon, un WC, une salle de bains et deux chambres.

#### NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

23

De votants

23

#### OBJET

**Vente d'un bien immobilier communal sis au 1 rue des Tilleuls**

Date de la convocation : 05/03/24

Nombre de votes pour : 23  
 Nombre de votes contre : 0  
 Nombre d'abstentions : 0

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 060-216003715-20240311-12MARS24\_08B-DE

A l'étage : une chambre et un grenier aménageable.  
Le tout sur une parcelle de 379 m2, un garage attenant et un  
jardin clos.

AUTORISE M. le Maire à accomplir l'ensemble des démarches  
nécessaires utiles au bon aboutissement de la vente dans les  
conditions prévues au C.G.C.T.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.  
Extrait certifié conforme

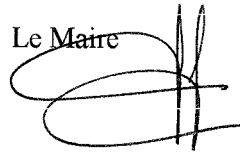
Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 060-216003715-20240311-12MARS24\_08B-DE

Le Maire



Denis FLOUR

